

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt quatre septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni aux lieux habituels des séances, sous la présidence de Monsieur Dominique CAPART, Maire.

Etaient présents : CASTAIN Nadia, CAPART Dominique, BOUCHER Jean-François, DESPLANQUES François, GARDON Jean-Pierre, LEFEBVRE Philippe, LEMAITRE Danièle, PRIVET Jérôme, REYNAERT Nicole, THELLIER Nicolas, THIERION DE MONCLIN Christian et VIVES Y CARBONELL Sabine

Etaient absents excusés : BOUAFIA Stéphane, BRETAUDEAU Michel et RAHOU Nedjma

Mme REYNAERT Nicole a été élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLU**

L'enquête publique relative à la révision simplifiée du PLU a eu lieu du 29 juin au 30 juillet 2009.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les conclusions du Commissaire Enquêteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la révision simplifiée du PLU

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire présente la Décision Modificative n°1 :

Section Fonctionnement :

- D 611 : + 15 000 €
- D 615 : - 15 500 €
- D 6574 : + 500 €

Section Investissement :

- D 202 : + 1017 €
- D 2135 : + 11 000 €
- D 2151 : + 500 €
- D 2181 : - 12 517 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette Décision Modificative n° 1

**PRESENTATION DU PROJET DE LA RUELE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les plans concernant les travaux de voirie de La Ruelle.

Ce dossier a préalablement été présenté à la Commission Environnement.

L'ingénieur du Bureau d'Etudes d'Amiens Métropole a été recontacté pour amener des précisions sur le choix du nouveau tracé de la voirie qui comporte désormais des trottoirs.

**CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE POULAINVILLE**

Les élèves de CM1 et de CM2 d'Allonville sont depuis la rentrée de septembre 2009 accueillis et intégrés aux classes de Poulainville.

Il est nécessaire de signer une convention avec la Commune de Poulainville afin de régler les dépenses de scolarité de nos élèves.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention, dont le détail des prestations à la charge de la Commune d'Allonville est le suivant :

- Indemnisation par enfant : 400 € pour l'année scolaire
- 2.05 € par jour de cantine et par enfant fréquentant le restaurant scolaire (La Commune d'Allonville payant la différence entre le tarif « Poulainville » et le tarif « Extérieur », les parents payant le tarif « Poulainville »)
- Péri-scolaire pour les enfants scolarisés à Poulainville : la différence entre le tarif « Poulainville » et le tarif « extérieur » est pris en charge pour moitié par la Commune de Poulainville et pour l'autre moitié par la Commune d'Allonville (soit 3 € par jour pour chaque Commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Lecture d'un courrier des riverains de la rue du Moulin concernant les problèmes de sécurité dû à la vitesse des véhicules empruntant cette rue. .
- Demande du Président de l'US Allonville pour une deuxième gratuité de la location de la salle communale : accord à l'unanimité.
- Voie des Magnus : le problème de stationnement va être étudié par la Commission Environnement.
- L'arbre devant le 20 Grande Rue a été fragilisé par les travaux de raccordement à l'électricité, notamment au niveau de ses racines : le Conseil Municipal autorise exceptionnellement son abattage pour des raisons de sécurité.
- L'abri bus de la Grande Rue a été démonté pour des raisons de sécurité. Un abri provisoire va être posé par les services d'Amiens Métropole (qui a la compétence Transport).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.